

➤ **Demande d'admission à la procédure de qualification**

Conforme aux articles 31 et 32 de l'OFPr

Conditions d'admission minimales :

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dont 3 ans dans la profession
- avoir une bonne compréhension de la langue française (niveau A2 en AFP et B1 en CFC)
- être autonome en informatique (bureautique)

AFP / CFC article 32

Profession : **AFP** **CFC**

Session d'examen de : (année à laquelle vous souhaitez passer l'examen)

Méthode de préparation envisagée :

En autodidacte

Suivre l'enseignement professionnel

Suivre un cours de culture générale

Autre.....

Remarque :

Pour une Formation initiale raccourcie selon l'art. 18, il faut conclure avec l'employeur un contrat d'apprentissage, avenant au contrat de travail.

1. Pour les examens de fin d'apprentissage

Nom : Prénom :

Origine : Date de naissance :

Rue, N°: NPA / Localité :

Domicilié-e en Valais depuis : Prénom du père :

Téléphone : N° AVS :

E-mail :

Veuillez SVP écrire lisiblement et vérifier vos données, car elles seront reprises sur le CFC lorsque vous le recevrez !

2. Employeur actuel

Société :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Ou êtes-vous au régime d'une assurance ? Assurance chômage Assurance invalidité (AI)

Nom de votre conseiller-ère / référent-e :

! DOCUMENTS À FOURNIR !

Nous vous demandons de joindre au présent formulaire :

- **Un CV avec votre parcours professionnel, et vos formations ainsi qu'une lettre de motivation pour la participation à l'article 32**
- **Copie de votre carte d'identité ou de votre passeport / permis de séjour**
- **Le ou les certificats de travail (y compris de votre employeur actuel) qui attestent vos expériences professionnelles**
- **Les attestations, certificats ou diplômes qui attestent vos formations suivies**

Puis d'envoyer le dossier complet à l'adresse mentionnée au dos de cette page

INFORMATIONS PARTICULIERES

Il est vivement recommandé de bien s'informer avant de déposer une demande d'admission.

Un numéro de téléphone vous permettra d'obtenir les réponses aux questions que vous vous posez : 027 606 77 22

Délai d'inscription : le 31 mai 2024

Par ma signature, je certifie que les renseignements, ci-dessus, sont exacts et je m'engage à régler le montant de CHF 200.- * avant le début des mesures de formation et de bilan.

Lieu et date: Signature:

*conditions valables uniquement pour les personnes domiciliées en Valais depuis plus de 2 ans